

Ailes Marines et RTE pensent pouvoir passer en force !!

Les 9 mars et 20 avril 2020, les équipes techniques d'Ailes Marines et de RTE ont respectivement présenté aux représentants des professionnels de la pêche les études techniques qu'elles souhaiteraient mener courant 2020 : **Côté Ailes Marines, des essais de forages et plusieurs tranchées d'un kilomètre pour des essais d'ensouillages, et préalablement, des études UXO*¹ (détection des éléments métalliques et engins explosifs) et géophysique (émissions sonores supérieures à 200db), et côté RTE, des études UXO, géophysiques et géotechniques.**

Lors de divers échanges avec ces structures, le CDPMEM22 a rappelé la position des marins-pêcheurs sur ce sujet, votée en Conseil d'Administration le 29/11/2019 : les représentants des professionnels ont décidé qu'aucun moyens nautiques, engins techniques ou appareils de mesures ne devront être déployés sur les zones de pêche tant que des experts en bioacoustique marine ne nous auront pas apporté d'éléments scientifiques permettant d'avoir des réponses sur les effets du bruit liés à des opérations de forages et d'ensouillages sur les espèces d'intérêt halieutique et sur les potentielles perturbations liées à la réalisation de campagnes UXO, géophysiques et géotechniques.

Or, lors de ces échanges, Ailes Marines et RTE n'ont pas apporté ces réponses, ni même abordé ce volet...

Pire, le CDPMEM22 apprend cette semaine, qu'Ailes Marines et RTE ont l'intention de débiter ces études au cours du mois de mai prochain, sans même avoir pris en compte les demandes des professionnels de la pêche.

En ce contexte très compliqué pour les marins-pêcheurs, touchés de plein fouet par les nombreux épisodes de tempêtes de l'hiver et par la crise liée à l'épidémie de CORONAVIRUS, ces derniers ne peuvent accepter que les difficultés actuelles rencontrées par les armements soient potentiellement aggravées par des effets négatifs sur les espèces halieutiques.

De plus, dans l'éventualité où Ailes Marines et RTE apporteraient des réponses sur les impacts de ces études et essais techniques, les professionnels de la pêche s'interrogent sur la volonté des développeurs de mener ces campagnes en étroite concertation avec les instances de pêche. En effet, des règles de bonnes pratiques ont été définies depuis 2012, en coordination avec les services de l'Etat, pour s'assurer que ces études se fassent en parfaite cohabitation avec les activités de pêche et pour permettre la poursuite en toute sécurité de celles-ci. Une des plus importantes, et que ces sociétés semblent avoir oubliée, est qu'avant toute réalisation de campagnes d'études, il convient de travailler en étroite collaboration avec les comités des pêches sur la définition du calendrier de réalisation.

Ce comportement traduit le manque de professionnalisme de ces sociétés et atteste une nouvelle fois d'une attitude méprisante envers les marins pêcheurs. **En réponse, les professionnels de la pêche informent Ailes Marines et RTE qu'ils ne laisseront aucun navire venir faire ces campagnes en baie de Saint-Brieuc tant que des éléments scientifiques sur les effets de ces études techniques ne sont pas portés à notre connaissance et qu'elles ne respecteront pas les principes vus en concertation avec les instances de pêche.**

*¹ UXO = UneXploded Ordnance

À propos du CDPMEM 22 :

Le CDPMEM 22 a pour mission de représenter et défendre les intérêts des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins des Côtes-d'Armor. En quelques chiffres, la pêche en Côtes-d'Armor regroupe environ 300 navires et environ 800 marins-pêcheurs.

Contact presse :

Alain COUDRAY – Président du CDPMEM22
Espace Azur, rue des Grands Clos – 22590 PORDIC
Mail : cdpmem22@bretagne-peches.org
Site internet : <http://cdpmem22.fr/>